

Lutter syndicalement contre l'extrême droite



La CGT, la FSU, Solidaires des Côtes d'Armor et l'UNSA des territoriaux du pays de Saint-Brieuc organisent deux journées de formation syndicale Visa.

Les 12 et 13 novembre 2026 au restaurant « Les Pifaudais », 4 rue de la Jeannaie à Lamballe.

Le repas du midi sera pris sur place à la charge de l'UD.

Cette formation permettra de se forger des outils argumentaires et de s'armer pour mieux combattre les discours d'extrême droite sur nos lieux de travail.

Programme	
12/11/26	13/11/26
Matin : – Présentation du stage, présentation de VISA – Comprendre l'historique et l'actualité de l'extrême droite et son rapport avec le monde du travail Après-midi : – L'extrême-droite contre les droits des femmes et des LGBTQI – Connaître l'extrême droite dans le 22 et en Bretagne et les ripostes antifascistes	Matin : – Offensives idéologiques sur les réseaux sociaux et dans les médias – Décryptage du programme raciste du RN, en l'illustrant des pratiques des mairies tenues par l'extrême droite et des votes des député-es RN. Contre-argumentaires sur l'immigration Après-midi : – Lutter contre l'extrême droite et ses idées : réponses et ripostes syndicales contre l'extrême droite – Bilan du stage

L'inscription au stage se fait auprès du secrétariat de l'UD CGT 22 à accueil@udcgt22.fr

La demande de congé de formation syndicale doit être déposée au plus tard le 12 octobre 2026 auprès de son employeur.





Intitulé de la formation : Lutter syndicalement contre l'extrême droite.

Dates : Les 12 et 13 novembre 2026.

Lieu : Restaurant les Pifaudais – Lamballe.

ACTE DE CANDIDATURE

Candidat.e

NB : Merci de renvoyer le document lisible et signé par la structure CGT et le candidat à accueil@udcgt22.fr

NOM et PRENOM : _____

Date de naissance : |__|_|_|_|_| | Homme ☐ Femme ☐

ADRESSE personnelle : _____

CP : |__|_|_|_|_| | **VILLE :** _____

TELEPHONE : |__|_|_|_|_|_| | **PORTABLE :** |__|_|_|_|_|_| |

E-MAIL personnel* : _____@_____

**Obligatoire pour la confirmation à la formation.*

Date adhésion CGT : |__|_|_|_|_| |

Formation syndicale déjà suivie : ☐ Niveau 1 ☐ Niveau 2 ☐ Autres (merci de préciser lesquelles)

Structure CGT / Syndicat

NOM de la structure CGT : _____

ADRESSE structure CGT : _____

CP : |__|_|_|_|_| | **VILLE :** _____

TELEPHONE: |__|_|_|_|_|_| |

E-MAIL : _____@_____

Signature structure CGT :

Signature du candidat :

Date de réception à l'UD :

Salarié stagiaire. (Sauf SSCT et Conseillers prud'hommes).

Votre demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale est à adresser à votre employeur, au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.** En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le
Directeur de l'entreprise ou de
l'établissement

Adresse

Code Postal et Ville

A....., le ... /... / 2026.

Objet : Demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-1 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise **les 12 et 13 novembre 2026**, en vue de participer à une formation économique, sociale, environnementale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT² » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

² N° SIRET 775 678 451 000 60 / CODE APE 9420 Z